

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteurs : Michel CLECH et Jean-Marc CLERY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Plan énergie lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre des engagements en matière de transition énergétique portés par la *Breizh COP*, la Région entend développer dans son champ de compétences un plan d'actions spécifique pour réduire la consommation énergétique des 115 lycées publics dont elle a la responsabilité.

Le *Plan énergie lycées* vise un double objectif, à savoir, d'une part, la réduction de la facture énergétique du patrimoine immobilier pour la Région (14 M€/an) et, d'autre part, la diminution de l'empreinte carbone de cette consommation (31 000 t/an d'équivalent CO₂ émis).

Cette démarche volontariste vise à se placer dans la trajectoire des objectifs chiffrés de réduction de la consommation énergétique et des Gaz à effet de serre (GES) qui sont portés par le Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE) et par la loi de transition énergétique et pour la croissance verte d'août 2015. 2025 constituera une première étape dans l'atteinte de ces objectifs.

Le *Plan Énergie* se déclinera selon trois dimensions :

- la réalisation d'audits énergétiques pour l'ensemble du parc permettant de piloter la rénovation énergétique du bâti des lycées dans le cadre du Schéma directeur immobilier (Axes 1, 3 et 8 du SDI) ;
- le recours accru des EPLE aux énergies renouvelables produites sur le territoire et la valorisation des potentialités des établissements en matière de production d'énergie (panneaux photovoltaïques en toitures, etc.) ;
- la mise en place d'outils techniques d'observation et d'analyse et la mobilisation des acteurs dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) pour faire évoluer les usages et optimiser les consommations.

Dès cette année, 10 audits énergétiques doivent être réalisés (puis 15 par an à partir de 2020), ainsi que plusieurs missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans les EPLE avec des objectifs à court terme de réduction des consommations électrique et de chauffage.

Un point d'avancement du *Plan énergie lycées* sera présenté tous les deux ans dans le cadre des bilans des plans d'actions.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie l'orientation volontariste donnée par le Conseil régional à un champ d'intervention important de sa politique qui a, par ailleurs, une forte dimension éducative pour les jeunes générations.

Il comprend le souci de lier la réduction de l'empreinte environnementale à celle de la facture énergétique. Pour autant, il aurait souhaité que soient mieux distingués les objectifs spécifiquement financiers des objectifs de moindre impact environnemental. S'agissant du développement de certaines installations comme les panneaux photovoltaïques, la pertinence en termes d'autonomie énergétique devrait peut-être être interrogée aussi en termes d'impact environnemental global.

Le document se consacre essentiellement à la consommation de chauffage qui représente 75 % de la consommation énergétique globale du parc des lycées. Pour autant, l'impact de la consommation électrique mérite également attention, notamment du fait du développement des réseaux et des appareils connectés dans les EPLE. S'agissant des réseaux informatiques, l'impact environnemental des serveurs transférés au *Data Center* de TDF à Cesson a-t-il fait l'objet d'une étude ? Le CESER suggère de s'intéresser aussi aux consommations d'eau.

S'agissant des trajectoires de réduction des consommations énergétiques dont le document fait mention, les dates et les valeurs de référence - variables selon qu'il s'agit de la loi de transition énergétique de 2015 ou du Schéma Climat Air Énergie - rendent l'analyse assez difficile. Quoi qu'il en soit, si le *Plan énergie lycées* trace une trajectoire ambitieuse, le schéma 1, à la page 3, fait mesurer l'écart existant entre les objectifs et la situation actuelle.

Le CESER rappelle qu'à l'horizon 2021 seule une vingtaine d'établissements seront en travaux de restructuration d'ensemble avec peu de livraisons complètes à cette date. Le *Plan énergie* prévoit de nouveaux programmes de rénovation globale au rythme de trois nouveaux sites par an « à l'issue des opérations prévues dans le cadre du Schéma directeur Immobilier » : s'agit-il des 5 établissements relevant actuellement de l'axe 3 non-inclus dans les programmations de restructuration d'ensemble de l'axe 1 ? ou s'agit-il d'autres établissements ? Quelle serait l'échéance de ces programmations supplémentaires ?

Afin de faciliter leur suivi et celui du nouveau programme 303 constitutif du budget, le CESER souhaite que le *Plan énergie lycées* et le Schéma directeur Immobilier soient présentés en cohérence dans les bilans des plans d'actions.

L'annonce page 6 d'une enveloppe portée à 1 Md€ en investissement pour la période 2017-2026 surprend. Même si le Conseil régional, par la voix de sa Vice-présidente, a annoncé à la session du CESER du 3 décembre « un prochain PPI bien au-delà de 578 M€ », pour le moment le cadre budgétaire reste celui du PPI 2016-2021 dont le montant de 578 M€ en investissement a été confirmé dans la présentation des *Orientations Budgétaires 2019*. Le CESER aimerait savoir comment cette augmentation significative va se traduire.

En matière d'évolution des pratiques, le *Plan énergie lycées* entend consacrer une place importante à la co-construction avec les usagers et il annonce la mise en place de Commissions Énergie dans chaque lycée. Pour autant, le rôle dévolu aux personnels de direction des EPLE - chefs d'établissements et gestionnaires, comme celui des agents techniques - reste encore assez mal défini. Alors que des réductions de consommation significatives et rapides sont attendues et qu'une « modulation de la part viabilisation de la dotation est envisagée à terme », le dialogue avec les personnels sera une dimension importante afin de ne pas générer difficultés et incompréhension.

S'agissant des élèves il serait également dommage que leur rôle soit cantonné seulement à « l'éducation aux bonnes pratiques » alors qu'ils peuvent également être une force de proposition pertinente sur l'organisation du cadre bâti. Le CESER suggère que les Conseils de la vie lycéenne des établissements soient associés aux travaux des Commissions Énergie des lycées.

Enfin, le CESER aimerait savoir si dans le cadre de son soutien financier aux investissements des établissements privés, le Conseil régional entend inciter également ces établissements à une démarche analogue. Avec un PPI 2017-2021 de 63 M€ consacrés aux 129 établissements privés généraux et agricoles (dont 76 sous contrat avec l'Éducation nationale pour le Comité académique de l'enseignement catholique), il dispose également là d'un levier d'action significatif.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la mise en œuvre des *diagnostics énergie* dans les EPLE ;
- l'analyse de l'impact énergétique des matériels informatiques dans les EPLE et celui du *Data center* centralisant les réseaux des lycées bretons ;
- les premières conclusions des réflexions menées avec le rectorat sur le « lycée de demain ».

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Plan énergie lycées

Nombre de votants : 94

Ont voté pour l'avis du CESER : 94

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité